



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901

Siège social : Ecole Léon Feix

B.P. 39

97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Nous avons été avisés d'une convention passée entre votre association et Monsieur Georges LAUMUNO, autorisant votre président à lui octroyer une régie d'avance à hauteur de 2 000 €. Cette régie d'avance est destinée à éviter que Monsieur Georges LAUMUNO supporte sur ses deniers personnels des dépenses éventuelles réalisées par ses soins pour le compte de l'association à l'occasion de ses missions.



Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'autres conventions conclues visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Boulogne, le 28 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901

Siège social : Ecole Léon Feix

B.P. 39

97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Guadeloupe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 147 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 252 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 159 sur 261 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 3 848,31 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 comptes rendus financiers



comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 119,22 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 autre compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 28 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE GUADELOUPE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	227	227			Fonds propres (avant affectation)	12 155	-2 540
Terrains					Report à nouveau	322 929	361 185
Constructions					Résultat de l'association	212 603	9 069
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	28 446	26 427	2 018	2 062	Total	547 688	367 714
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	293 478	89 880
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	28 673	26 655	2 018	2 062	Provisions pour charges	32 697	30 049
					Total	326 174	119 929
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 508		1 508	1 466	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	4 716		4 716	954	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 130		2 130		Fournisseurs	7 098	7 163
Autres créances (dont erreurs débitrices)	22 668		22 668	6 721	Dettes fiscales et sociales	6 227	4 402
Trésorerie	880 920		880 920	544 887	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	447		447	3 280	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	11 039	6 820
Total	912 390		912 390	557 308	Produits constatés d'avance	16 182	53 342
					Total	40 546	71 727
TOTAL	941 063	26 655	914 408	559 370	TOTAL	914 408	559 370

OCCE DE GUADELOUPE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	386 999	460 916
Ventes de produits	276 296	354 604
Prestations de service et animations	140 963	300 486
Subventions d'exploitation	452 891	310 661
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 615	2 615
Autres produits	23 483	57 617
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	98 709	74 568
Total	1 381 956	1 561 467
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	229 718	284 033
Variation des stocks de fournitures à céder	-42	-531
Autres achats et charges externes	290 199	784 491
Aides financières	201 377	179 075
Impôts et taxes	1 019	921
Salaires	49 877	49 202
Charges sociales	4 971	4 718
Cotisations reversées	102 594	110 053
Autres charges	44 198	74 512
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	12 836	34 164
Dotations aux dépréciations et provisions	2 648	2 696
Report en fonds dédiés	302 307	100 280
Total	1 241 703	1 623 614
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	140 253	-62 146
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 168	3 721
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 168	3 721
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 168	3 721
RESULTAT COURANT (I + II)	142 421	-58 425
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	131 173	121 989
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	131 173	121 989
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	60 991	54 221
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		274
Total	60 991	54 494
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	70 182	67 495
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	212 603	9 069
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	62 123	75 653
Total	62 123	75 653
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	62 123	75 653
Total	62 123	75 653

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE GUADELOUPE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	914 408,21 €	559 369,84 €
Résultat de l'exercice :	212 603,16 €	9 069,38 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	252	261
dont coopératives et foyers agrégés :	147	159
dont coopératives et foyers non agrégés :	105	102
Nombre de coopérateurs :	35 024	37 280
Heures de bénévolat du siège départemental	498	460
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 761	2 291
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	62 123 €	75 653 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous avons intégré en produits exceptionnels cinq subventions de l'année 2013 pour un montant total de 51 241,74 € ce qui contribue au bénéfice d'environ 55 K€ pour cette année.

Par ailleurs, en raison de la pandémie de Covid-19, la tombola de l'association n'a pas pu se réaliser et quinze écoles n'ont pas été à jour de leur cotisation 2019/2020 d'où une diminution de 2 256 adhérents.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE GUADELOUPE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.										
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.										
Résultat exercice :	212 603,16	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>55 402,66</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>157 200,50</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	{	dont	55 402,66	pour le siège départemental	}	dont	157 200,50	pour les C.R.F. agrégés	
{	dont	55 402,66	pour le siège départemental								
}	dont	157 200,50	pour les C.R.F. agrégés								
Autres créances :	22 667,93	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>18 819,62</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>3 848,31</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	{	dont	18 819,62	pour le siège départemental	}	dont	3 848,31	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
{	dont	18 819,62	pour le siège départemental								
}	dont	3 848,31	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs								
entre total actif et total passif constatés dans		4	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Autres dettes :	11 038,78	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>9 919,56</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>1 119,22</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	{	dont	9 919,56	pour le siège départemental	}	dont	1 119,22	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
{	dont	9 919,56	pour le siège départemental								
}	dont	1 119,22	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs								
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Disponibilités :	880 920,24	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>403 519,58</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>477 400,66</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	403 519,58	pour le siège départemental	}	dont	477 400,66	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	403 519,58	pour le siège départemental								
}	dont	477 400,66	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		3 247,62	par C.R.F. agrégé.								

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	12 836,31	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>1 311,59</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>11 524,72</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	{	dont	1 311,59	pour le siège correspondant aux amortissements	}	dont	11 524,72	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
{	dont	1 311,59	pour le siège correspondant aux amortissements								
}	dont	11 524,72	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements								
soit en moyenne environ		78,40	par C.R.F. agrégé.								
Total des produits :	1 515 296,99	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>707 379,73</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>807 917,26</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	707 379,73	pour le siège départemental	}	dont	807 917,26	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	707 379,73	pour le siège départemental								
}	dont	807 917,26	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		5 496,04	par C.R.F. agrégé.								
Total des charges :	1 302 693,83	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>651 977,07</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>650 716,76</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	651 977,07	pour le siège départemental	}	dont	650 716,76	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	651 977,07	pour le siège départemental								
}	dont	650 716,76	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		4 426,64	par C.R.F. agrégés								
Résultat net moyen :		1 069,39	par C.R.F. agrégé.								

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	3,0	3,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	200	190
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	79%	73%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	133	142
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	46	68
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Rencontres individuelles	Rencontres individuelles + 3 formations collectives
Participants aux séances de formation (estimation)		70

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE GUADELOUPE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	227	227			Fonds propres (avant affectation)	12 155	-2 540
Terrains					Résultat du siege de l'association	55 403	14 696
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	67 558	12 155
Autres immobilisations corporelles	28 446	26 427	2 018	2 062	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	293 478	89 880
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	32 697	30 049
Total	28 673	26 655	2 018	2 062	Total	326 174	119 929
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 508		1 508	1 466	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	4 716		4 716	954	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 130		2 130		Fournisseurs	7 098	7 163
Autres créances	18 820		18 820	5 054	Dettes fiscales et sociales	6 227	4 402
Trésorerie	403 520		403 520	190 917	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	447		447	3 280	Autres dettes	9 920	6 741
Total	431 141		431 141	201 670	Produits constatés d'avance	16 182	53 342
TOTAL	459 814	26 655	433 159	203 732	Total	39 427	71 648
					TOTAL	433 159	203 732

OCCE DE GUADELOUPE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	103 263	105 977
Ventes de produits	235	358
Prestations de service et animations	18 540	23 640
Subventions d'exploitation	421 269	208 051
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 615	2 615
Autres produits		9 679
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	98 709	74 568
Total	644 630	424 888
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	385	913
Variation des stocks de fournitures à céder	-42	-531
Autres achats et charges externes	47 435	53 572
Aides financières	201 377	179 075
Impôts et taxes	1 019	921
Salaires	49 877	49 202
Charges sociales	4 971	4 718
Cotisations reversées	39 577	41 381
Autres charges	932	3 132
Dotations aux amortissements	1 312	1 495
Dotations aux dépréciations et provisions	2 648	2 696
Report en fonds dédiés	302 307	100 280
Total	651 798	436 854
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	-7 167	-11 966
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	463	1 129
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	463	1 129
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
	463	1 129
RESULTAT COURANT (I + II)		
	-6 705	-10 837
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	62 287	26 224
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	62 287	26 224
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	179	417
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		274
Total	179	691
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	62 108	25 533
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	55 403	14 696
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	13 695	12 650
Total	13 695	12 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	13 695	12 650
Total	13 695	12 650

ANNEXE 2019/2020 DU SIEGE DEPARTEMENTAL OCCE 971 GUADELOUPE

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un **excédent** de **55 402,66 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II – NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	227,45 €			227,45 €
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers	804,68 €			804,68 €
Matériel de transport				
Matériel informatique	22 289,12 €	1 268,00 €		23 557,12 €
Mobilier de bureau	4 083,73 €			4 083,73 €
Immobilisations en cours				
Total	27 404,98 €	1 268,00 €		28 672,98 €



b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions de l'exercice

Acquisitions Matériel informatique

- Ordi. LAUMUNO LENOVO V330 (code : IM000019) 569,00 €
- Ordi. portable Toshiba Président (code : IM000020) 699,00 €

Total des acquisitions Matériel informatique **1 268,00 €**

Acquisitions Mobilier de bureau

-

Total des acquisitions Mobilier de bureau **0,00 €**

Total des acquisitions de l'exercice **1 268,00 €**

Désinvestissements de l'exercice

Désinvestissements Matériel informatique

-

Total des désinvestissements Matériel informatique **0,00 €**

Désinvestissements Mobilier de bureau

-

Total des désinvestissements Mobilier de bureau **0,00 €**

Total des désinvestissements de l'exercice **0,00 €**

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	227,45 €			227,45 €
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	804,68 €			804,68 €
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	20 912,71 €	1 039,45 €		21 952,16 €
Mobilier de bureau	20%	3 398,49 €	272,14 €		3 670,63 €
	Total	25 343,33 €	1 311,59 €		26 654,92 €

2. Immobilisations financières

- Néant 0,00 €



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

• 6 Agendas (cycle 1) sans guide du maître	306,00 €
• 6 Agendas (cycle 1) maître + élève + support	510,00 €
• 92 Agendas (cycle 2)	156,40 €
• 68 Agendas (cycle 3)	81,60 €
• 113 Livrets (agenda)	395,50 €
• 1 Logiciel "Compta' Coop 3"	25,20 €
• 15 Cahiers de comptabilité générale	24,00 €
• 24 Cahiers de comptabilité de classe	9,60 €

Total des stocks de l'exercice **1 508,30 €**

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	4 716,35 €		4 716,35 €
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	4 716,35 €		4 716,35 €

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale :

• Aide 2019/2020 Commissaire aux comptes	2 130,00 €
--	------------

6. Autres créances

• Etat - Subventions à recevoir	14 082,40 €
• Régie d'avance M. LAUMUNO	253,98 €
• Mme ACCESSÉ Niza (chèque Impayé dossier ERASMUS+19/21)	2 452,74 €
• Régie d'avance M. JUDITH	200,00 €
• Produits à recevoir (solidarité CME)	1 830,50 €

Total des Autres créances **18 819,62 €**

7. Trésorerie

• Part sociale Bred	43 670,00 €
• Crédit Agricole (compte courant)	111 057,82 €
• Bred (compte courant)	25 689,49 €
• Crédit Mutuel Enseignant (compte courant)	32 295,90 €
• Crédit Mutuel Enseignant (compte solidarité)	8 024,74 €
• Crédit Coopératif	53,63 €
• Crédit Agricole (compte livret)	110 472,35 €
• Crédit Agricole (compte livret A)	71 717,16 €
• Bred (compte CASDEN)	230,23 €
• Intérêts 2020 à recevoir « livret A » (du 01/01/2020 au 31/08/2020)	293,27 €
• Caisse de l'A.D.	14,99 €

Total de la Trésorerie **403 519,58 €**

8. Charges constatées d'avance

• 244 Abonnements AetE de sept. 2020 à déc. 2020	447,33 €
--	----------

Total des Charges constatées d'avances **447,33 €**



III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association soit 12 155,34 €.

2. Fonds dédiés et dons

Fonds dédiés + Dons	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Codification pour les comptes de charges et produits finissant par (0..)				
Le Séisme dans ma commune... (018)	807,77 €			807,77 €
Rectorat de la Guadeloupe (020)	9 394,68 €	26 182,40 €	21 924,80 €	13 652,28 €
D.A.C. de la Guadeloupe (021)	11 015,00 €	43 190,00 €	52 525,00 €	1 680,00 €
Fonds attribués à l'AD971 (028)	17 930,44 €	6 728,31 €	1 345,90 €	23 312,85 €
Erasmus I6/19 Elém. Raphaël Cipolin PAP (046)	-5 084,20 €	7 946,00 €		2 861,80 €
Erasmus I7/19 Mat. Laure L. Soliveau MOULE (048)	9 036,16 €		3 002,00 €	6 034,16 €
Solidarité Saint-Martin et autres îles (049)	6 982,77 €			6 982,77 €
Psychologues des Îles du Nord (050)	38,38 €			38,38 €
Erasmus I8/20 Elém. La Jaille B-MAHAULT (051)	7 850,94 €	7 058,02 €	6 035,19 €	8 873,77 €
Erasmus I8/20 P rim. Cocoyer MOULE (052)	1 750,68 €	3 699,20 €	3 000,00 €	2 449,88 €
Erasmus I8/20 Elém. Stéphane Mathieu C-B-EAU (053)	-14,32 €	3 148,80 €	2 091,57 €	1 042,91 €
Erasmus I8/20 P rim. Bragelonne B-MAHAULT (054)	2 267,31 €	3 148,80 €	4 644,26 €	771,85 €
Erasmus I9/21 Mat. Laure L. Soliveau MOULE (055)	27 904,00 €		2 500,00 €	25 404,00 €
Erasmus +I9/21 Mat. Albertine P T-BOURG (056)		28 075,26 €	10 830,64 €	17 244,62 €
Erasmus +I9/21 P rim. Bourg P T-CANAL (057)		37 977,60 €	9 290,72 €	28 686,88 €
Erasmus +I9/21 Elém. Cipolin P AP (058)		43 859,20 €	13 474,88 €	30 384,32 €
Erasmus +I9/21 Elém. Amédée A. MOULE (059)		38 225,28 €	2 666,88 €	35 558,40 €
Erasmus +I9/21 Mat. Laure L.S. MOULE (060)		32 908,80 €	32 908,80 €	
Erasmus +I9/21 Mat. Laure L.S. MOULE (061)		31 699,20 €	8 877,44 €	22 821,76 €
Erasmus +I9/21 P rim. Bourg P T-CANAL (062)		36 115,20 €	15 788,53 €	20 326,67 €
Erasmus +I9/21 Elém. Cipolin P AP (063)		37 288,00 €	5 794,43 €	31 493,57 €
Erasmus +I9/21 Elém. André Pasbeau C-M-G (064)		33 835,20 €	17 055,81 €	16 779,39 €
Stage AD971 Améliorer le climat scolaire (065)		3 339,23 €	7 069,61 €	-3 730,38 €
Total	89 879,61 €	424 424,50 €	220 826,46 €	293 477,65 €

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	30 048,98	2 647,80		32 696,78
Indemnité du personnel				
Provisions pour charges	30 048,98	2 647,80		32 696,78
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	30 048,98	2 647,80		32 696,78

Dotations / reprises d'exploitation 2 647,80

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 647,80

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.



4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• ORANGE ANTILLES FRANCE TELECOM	167,83 €
• CANON	68,80 €
• INTERNET ORANGE	60,00 €
• SOLIDARITE LAIQUE	1 830,50 €
• FCC (FAST COMPUTER COMPANY)	150,00 €
• Frs FACTURES NON PARVENUES	<u>4 820,82 €</u>

Total des Fournisseurs

7 097,95 €

6. Dettes fiscales et sociales

• Provision congés payés « personnels du siège »	1 907,44 €
• URSSAF « personnels du siège » (charges d'août 2020)	889,96 €
• MUTUELLE « personnels du siège » (charges de juil. et août 2020)	64,44 €
• Retraite complémentaire C.G.R.R. « personnels du siège » (charges de janvier à août 2020)	2 378,13 €
• Prévoyance « personnels du siège » (charges de juil. et août 2020)	71,06 €
• Provision charges sociales sur congés payés « personnels du siège »	206,82 €
• Formation pro. UNIFORMATION « personnels du siège » (charges de janvier à août 2020)	<u>709,05 €</u>

Total des Dettes fiscales et sociales

6 226,90 €

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

• Fédération Nationale OCCE	<u>0,00 €</u>
Total du compte Fédération Nationale	0,00 €

8. Autres dettes

• Mme JULAN Franciane	350,00 €
• C'RAMIK ART STUDIO	1 260,00 €
• Association LAKOU VERANDA	1 400,00 €
• Mme GRAND Francelise	4 200,00 €
• Charges à payer (Vers. Bred du 22/08/2019 non identifié + Chèque Impayé Mme ACESSE Niza)	<u>2 709,56 €</u>

Total des Autres dettes

9 919,56 €

9. Produits constatés d'avance

• RECTORAT convent° Elém. Fontarabie PT-BOURG	14 082,40 €
• 1 Subvention non identifiée reçue du 24/04/2018	<u>2 100,00 €</u>

Total des Produits constatés d'avance

16 182,40 €



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	35 024	37 280
Cotisation nationale par coopérateur	1,130 €	1,110 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,717 €	1,633 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	99 708,00 €	102 241,52 €
Cotisations versées à la Fédération	39 577,12 €	41 380,80 €
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	39 577,12 €	41 380,80 €

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	62 279,30 €	88 412,00 €
Subventions conseil général & régional		
Subventions communes		
Autres subventions	358 989,52 €	119 638,69 €
Total	421 268,82 €	208 050,69 €
Dont versées aux coopératives (Total des subvention moins frais de gestion OCCE)	396 247,20 €	195 034,77 €

3. Contributions financières

- Aides Fédération OCCE 2 615,00 €

Total des Contributions financières **2 615,00 €**

4. Produits exceptionnels

- Fonds attribués à AD971 6 728,31 €
- Aide FD stage AD971 « Améliorer le climat scolaire » 2 000,00 €
- Autre produits exceptionnels 145,18 €
- Produits de fermeture des comptes 2 157,52 €
- Gain sur charges sociales 9,00 €
- Dons sur paiement des coopératives 5,25 €
- Intégration des 5 subventions non identifiées de 2013 51 241,74 €

Total des Produits exceptionnels **62 287,00 €**

5. Charges exceptionnelles

- Autres charges exceptionnelles 174,49 €
- Charges exceptionnelles sur paiement des coopératives 4,78 €
- Perte sur charges sociales 0,19 €

Total des Charges exceptionnelles **179,46 €**



V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Pointe-à-Pitre, de locaux (environ 30 m²) dépendant du groupe scolaire situé à l'école élémentaire Léon Feix – Assainissement – POINTE-A-PITRE.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 498 heures de travail (dont Conseil d'administration, bureau et séance de travail 150h – Conseil d'école 8h – Conseil de maître 10h – Accompagnement pédagogique 150h – Accompagnement gestion 150h – Représentation OCCE 30h) valorisées à 13 695 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **La BRED :**

Une mutualisation des comptes des coopératives scolaires affiliées avait été réalisée avec la BRED (convention GESTIVAL du 25/06/2008). En raison de la faible rémunération de cette mutualisation, le 15/06/2016 la BRED a mis un terme à cette convention.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés	0	0
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	0,00 €	0,00 €
Montant des intérêts perçus par l'AD (avant impôts)	0,00 €	0,00 €
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts nets perçus après impôts	0,00 €	0,00 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%